

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ [Arrêté du 13 juillet 2026 portant nomination \(administration centrale\)](#)
- MOUSSEFF

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Adjoints administratifs : campagne de mobilité au 1^{er} septembre 2026**
[Relevé rectificatif](#)
- ✓ **Message du ministre sur le premier accord IA**
[Intranet Justice / Portail / Message du ministre sur le premier accord IA](#)

FONDATION D'AGUESSEAU



- ✓ **Découvrez les colonies de vacances pour les vacances d'automne**



WEKA



- ✓ **Congé supplémentaire de naissance : quels impacts concrets sur la carrière des agents publics ?**

Le congé supplémentaire de naissance constitue l'une des évolutions les plus importantes du droit des congés familiaux de ces dernières années. Présenté comme un dispositif destiné à renforcer la présence des parents auprès de leur enfant dans les premières semaines suivant la naissance, il ne se limite pourtant pas à créer un nouveau droit à absence. Il entraîne également des conséquences statutaires qui concernent directement la gestion des Ressources humaines.

[Congé supplémentaire de naissance : quels impacts concrets sur la carrière des agents publics ?](#)

- ✓ **Une sanction disciplinaire doit être motivée en droit et en fait**

La Cour administrative d'appel de Douai, par l'arrêt du 5 mai 2026, précise les exigences de motivation des sanctions disciplinaires infligées aux agents publics. La Cour rappelle qu'une décision prononçant une sanction disciplinaire doit, à elle seule, permettre à l'agent de connaître précisément les faits qui lui sont reprochés. La Cour confirme ainsi l'annulation de la sanction disciplinaire prononcée par la région Hauts-de-France.

[CAA de Douai, 3e chambre, 5 mai 2026, n° 25DA01277, Inédit au recueil Lebon](#)

✓ Fonction publique : le FIPHFP alerte sur sa situation budgétaire



Le Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) demande un débat parlementaire pour réviser à la hausse le taux d'emploi légal des personnes handicapées fixé à 6 %. Pour la première fois, mi-avril 2026, le taux d'emploi de personnes handicapées dans la fonction publique a dépassé le seuil légal de 6 %, soit 306 910 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH). Cependant, cette bonne nouvelle n'est pas sans conséquence pour la situation budgétaire du fonds, financé par les contributions des employeurs publics qui ne respectent pas cette obligation. Selon le modèle actuel, « plus le FIPHFP atteindra les objectifs de sa mission, plus ses moyens d'intervention diminueront », selon les termes d'une délibération interne. Et les résultats financiers en 2024 et 2025 ont déjà mis en évidence « un déficit croissant qui se confirme en 2026 » et risque de continuer à s'aggraver, « entraînant une diminution des réserves de trésorerie du FIPHFP jusqu'à leur extinction » d'ici à 2030, alerte sa présidente, dans un courrier adressé à Camille Galliard-Minier, ministre déléguée chargée de l'Autonomie et des personnes handicapées.

ACCORD SYNDICAL PIONNIER SUR L'IA

Le ministère de la Justice signe un accord syndical pionnier sur l'IA au sein de l'État

Pour la première fois dans l'administration centrale, un



ministère se dote d'un accord sur l'impact de l'intelligence

artificielle : c'est le cas du ministère de la Justice, représentant quelque 90 000 agents. L'accord vise à protéger les agents, les informer et les former aux risques et usages des outils d'intelligence artificielle, mais aussi à repenser la gouvernance en matière de création de ces outils.

COMPLÉMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

Fonction publique : l'administration peut ne réserver le complément indemnitaire annuel qu'à certaines fonctions au sein d'un même corps

Le Conseil d'État a jugé le 20 juillet 2026 que le bénéfice de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) n'ouvrait pas automatiquement droit au complément indemnitaire annuel (CIA), dont le versement

demeure facultatif et peut être réservé à certaines catégories d'agents au sein d'un même corps. [Le Conseil d'État a rejeté le 20 juillet 2026](#) le recours du syndicat national Force Ouvrière Justice, qui demandait l'annulation du refus implicite du garde des Sceaux de prendre des mesures réglementaires définissant les modalités de versement du complément indemnitaire annuel (CIA) aux conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation (CPIP).

TENSION AVANT LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Dans la fonction publique, une rentrée sociale sous tension avant les élections professionnelles de décembre

Élections professionnelles, tensions salariales, égalité professionnelle... La rentrée de septembre s'annonce particulièrement chargée pour la fonction publique. Avant la trêve estivale, l'administration a transmis aux syndicats un agenda social dense,

dominé par l'échéance du 3 au 10 décembre pour le renouvellement des instances de dialogue social. Mais avant ce scrutin, plusieurs dossiers sensibles promettent de rythmer les prochains mois, sur fond de mobilisation syndicale annoncée le 29 septembre.

La trêve électorale débutera officiellement le 17 octobre.

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

« Soutenir et agir pour l'avenir ! »



mail : synd-uns-jjustice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09